



Dr Darryl Smith

« La profession dentaire doit jouer un rôle de premier plan à l'égard des enjeux importants et gérer le changement de telle manière qu'il ne perturbe pas ses membres. »

Embrasser et gérer le changement

Bien que je pense à mon premier article à titre de président depuis un certain temps, je n'étais toutefois pas certain du sujet que j'allais aborder. Puis, un soir, alors que j'étais absorbé par le documentaire de l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, intitulé *Une vérité qui dérange*, je me suis rendu compte à quel point l'avenir de la dentisterie était comparable à celui de l'environnement.

En quoi le réchauffement climatique est-il comparable à la profession dentaire? Beaucoup de personnes au sein de la dentisterie sont réfractaires au changement et croient que la meilleure orientation que doit prendre la profession est le maintien du statu quo. Certaines personnes ne croient pas que le réchauffement de la planète soit un problème et pensent que la société doit simplement poursuivre son cours normal. Je crois personnellement que la société moderne est devenue beaucoup trop complexe pour adhérer à ces stratégies de «statu quo», peu importe le secteur. La profession dentaire doit jouer un rôle de premier plan à l'égard des enjeux importants et gérer le changement de telle manière qu'il ne perturbe pas ses membres.

Aucun autre secteur de la société moderne ne subit de changements aussi rapides que celui des technologies électroniques et numériques. La communauté des soins de santé ne fait pas exception. Elle travaille actuellement à la mise en œuvre du Dossier de santé électronique (DSE) au profit de tous les Canadiens. D'aucuns se demandent si la participation de la dentisterie à ce projet est suffisante. Les pourfendeurs du DSE affirment qu'il crée tout simplement trop de problèmes, que les gouvernements ne souhaitent pas la participation de la dentisterie ou que le DSE consiste uniquement à épargner de l'argent au système de santé public, et ce ne sont là que quelques critiques.

À mon avis, ces arguments ne sont pas fondés. Je crois que le but principal du DSE est d'obtenir

les meilleurs résultats possibles pour la santé de nos patients. Les dentistes doivent y participer pleinement, au même titre que nos collègues médecins. Dans le cas contraire, je crains que la dentisterie ne soit perçue par le public ou le gouvernement comme un fournisseur de soins «de second rang».

La dentisterie doit disposer de tous les outils nécessaires pour nous permettre de participer pleinement à la mise en œuvre du DSE. Il ne suffit pas d'avoir accès à des ordinateurs et à Internet. L'échange d'information requiert un langage commun en matière de soins, ainsi qu'un système de codes permettant une facturation facile, un registre détaillé des traitements et une terminologie diagnostique semblable.

Mais il faut avant tout que les membres de notre profession veuillent embrasser le changement. La mise en œuvre d'un dossier médical entièrement électronique, doté de divers éléments numériques tels des radiographies et des observations sur les traitements, nécessitera un niveau élevé de normalisation. Si ce dossier de santé doit être transféré, nos divers logiciels de gestion du cabinet dentaire devront être dotés d'un même langage et d'un même système de codage.

Heureusement, l'ADC, en collaboration avec les diverses associations dentaires nationales et provinciales, travaille à inclure la dentisterie au projet du DSE. En mars dernier, l'ADC a réuni les membres de la profession dans le cadre d'un forum de 2 jours afin de s'assurer que le projet actuel de révision du Guide du système de codification standard et du répertoire des services (GSCS&RS) permette de simplifier la facturation et d'obtenir toute l'information nécessaire à la mise en œuvre du DSE. L'ADC organisera aussi un forum semblable sur le DSE dans les mois à venir. La création et la mise en place d'autres outils de communication électronique, tels ITRANS, démontre qu'il est possible de bien gérer le changement.

L'ADC, ses associations membres et moi-même avons pour rôle de susciter des débats visant à obtenir un consensus quant aux mesures à prendre pour faciliter le changement au sein de la profession, pour que les Canadiens reçoivent les meilleurs soins de santé possibles. Le maintien du statu quo n'est pas sans conséquence, car une société ou une profession qui refuse de changer ou d'évoluer court le risque de se retrouver à la traîne.

Darryl Smith, BSc, DDS
president@cda-adc.ca